

# COMMISSION DE L'ARBITRAGE JEUNES et SENIORS

« Conformément au règlement intérieur de la CDA, la Commission des Arbitres a proposé au bureau du District de limiter les récusations d'arbitres à 3 personnes par club au maximum pour la saison qui débutera ce week-end.

Pour rappel, les récusations doivent se faire avant le début du championnat et les clubs ayant déjà fait des demandes seront informés de cette décision.

## PROCES VERBAL DE LA COMMISSION DES ARBITRES DU 05.12.2023

### CERTIFICATS MEDICAUX

NECATI GULER : Certificat médical de contre-indication à l'arbitrage.

CLAUDE GUGLIELMI : Certificat médical de contre-indication à l'arbitrage.

YOHAN LOZACHMEUR : Certificat médical de contre-indication à l'arbitrage.

HOSSAM DAHBI : Certificat médical de contre-indication à l'arbitrage.

JULES BONNET THEVENON : Certificat médical de contre-indication à l'arbitrage.

ABDELTIF KRIMOU : Certificat médical de contre-indication à l'arbitrage.

### COURRIERS ARBITRES

ALEXIS BOLLIET : Courrier reçu suite à la demande de la CDA.

MADJID BEDJA : Courrier reçu. Réponse faite.

SAMUEL POCHON : Demande d'observation.

YANN LANDAIS : Courrier relatif aux bons comportements de l'ensemble des protagonistes lors de son match.

RAPHAEL BOUILLON : Courrier relatif au non-paiement d'indemnité, dossier suivi par R JARJAVAL.

### COURRIERS CLUBS

CS BELLEY : Réponse sera donnée par le désignateur en charge.

CS VIRIAT : Courrier relatant l'absence d'un arbitre. Prise en compte et effet.

AS HAUTECOURT ROMANECHÉ : Demande arbitre pour rencontre D5. Réponse sera faite

FOOTBALL CLUB TURC VIRIEU : Nouvelle demande de désignation d'arbitre.

FC ST MAURICE DE GOURDANS : Courrier présentant une inscription pour semi-officielle.

### DIVERS

JEAN MARIE BRESSOUX : COURRIER REÇU

Le Président  
Romain JARJAVAL

Le Secrétaire  
Sylvain FEYEU